

Delémont, le 10 décembre 2021

Communiqué de presse

Le chamois jurassien victime de la surchasse

En balade en famille, observer une harde de chamois dans un pâturage ou croiser un bouc solitaire au bord d'un sentier en forêt reste un moment d'une grande émotion. Ces spectacles sont habituels dans le Jura vaudois, neuchâtelois ou bernois. Mais pas dans le canton du Jura. En cause la surchasse. Celle-ci conduit à des effectifs très faibles, laissant même planer le spectre de la disparition de l'espèce. C'est ce que vient de démontrer une étude réalisée en 2021 par le biologiste Gauvain Saucy, sur mandat de Pro Natura Jura.

L'étude, supervisée par l'Université de Neuchâtel, révèle que la surface d'habitat favorable au chamois dans le canton est estimée à 439 km². A raison d'une dizaine d'individus pour 100 ha, densité généralement admise, la population cantonale devrait avoisiner les 4'400 animaux. Or, ces dix dernières années, l'effectif cantonal recensé le plus élevé s'élève à 350 individus ! Pourquoi ?

Les recherches démontrent que le taux de prélèvement de chamois par les chasseurs au cours de la dernière décennie s'avère supérieur au taux d'accroissement de la population. Ainsi les effectifs déjà très faibles risquent encore de se réduire. Tous les autres cantons adoptent un taux de prélèvement qui suit l'évolution de l'effectif de leurs populations. Les quotas de tirs actuels dans le Jura sont trop élevés. Ils vont à l'encontre des objectifs de la Confédération, lesquels visent l'augmentation du nombre de chamois.

Un autre biais négatif de la chasse jurassienne réside dans l'abattage annuel de deux fois plus de mâles que de femelles. La Confédération préconise un prélèvement égal des deux sexes. Ce déséquilibre, avec un nombre de boucs reproducteurs très faible, représente un risque pour la viabilité à long terme de la population par appauvrissement génétique.

Au vu de ces résultats consternants, Pro Natura Jura demande la mise en place d'un moratoire sur la chasse au chamois d'au moins 5 ans, accompagné d'un suivi scientifique. Cette double démarche devrait permettre à l'espèce d'occuper l'ensemble des milieux qui lui sont favorables, avec des effectifs naturels. Ainsi, un prochain printemps, tout un chacun pourra s'amuser des folles cabrioles des chevreaux, pas seulement au cinéma, mais aussi dans les pâturages jurassiens.